

L'écho de Montailoux

Numéro 83 - Automne 2020



DOSSIER p.9

La mairie, en travaux !

SOMMAIRE

Édito	3
ACTUALITÉS	
Distribution de masques dans la commune	4
Une nouvelle équipe municipale	5
La couverture fibre optique	7
Une nouvelle arrivée au Service Technique !	8
Agenda	8
Un nouveau bulletin municipal !	8
DOSSIER	
Le bâtiment de la mairie en travaux !	9
VIE MUNICIPALE	
Travaux	11
Délibérations prises depuis le 15 janvier 2020	13
État civil	15
Sécurité - Police municipale pluri-communale	16
Frontaliers, participez au recensement !	16
Urbanisme	17
Aménagement foncier agricole et forestier de Présilly	19
Élections sénatoriales 2020	20
Octobre rose : déjà 18 ans de prévention !	20
VIE LOCALE	
Le coin des infos à l'intention de nos aînés et de leurs proches	21
Pompiers	22
Déclarez vos ruches !	22
Besoin d'une voiture ponctuellement ?	
Découvrez l'autopartage Citiz !	23
Social	23
Aide à l'acquisition d'un vélo électrique	24
VIE INTERCOMMUNALE	
La Communauté de communes du Genevois	25
Le SIVU Beaupré	29
Syndicat Mixte du Salève	30
Mobilité : rappels des nouveaux horaires !	31
Commandez votre kit de compostage !	32
VIE ASSOCIATIVE	
Montailloux VTT Club	33
La Présillienne	34
Les Aînés de Montailloux	34
Fit n' Fight	35
INFOS UTILES	
Carte d'identité, passeport, comment faire ?	36
À 16 ans, je n'oublie pas le recensement !	37
PORTRAIT	
À la rencontre de vos élus municipaux !	38

MENTIONS LÉGALES

Bulletin municipal édité par la Mairie de Présilly
Directeur de publication : Nicolas DUPERRET
Rédaction : Tony PORRET, Nicolas DUPERRET, Dominique ROULLET,
Laurent DUPAIN, Danielle MAXIT, Marlène FAVRE, Anaïs VULLIET
Photos : Jean COUTURIER, Tony PORRET, Pixabay, Freepik
Mise en page et impression : Villi® - 74160 Beaumont



Imprimé sur papier recyclé issu de forêts gérées de façon responsable.



**Chères Présilliennes,
Chers Présilliens,**

La dernière page du livre s'est fermée avec les anciens élus. Un nouveau bouquin s'ouvre avec 3 des anciens élus et 11 nouveaux, tous très motivés pour ce nouveau mandat.

Je tenais tout d'abord à vous remercier d'avoir renouvelé votre confiance lors des élections municipales du 15 mars 2020, malgré un contexte sanitaire particulier. Le taux de participation a été de 43,10 %, ce qui est déjà très bien, vu les circonstances. Les électeurs ont su se mobiliser.



Dès le 17 mars, nos services se sont mobilisés pour faire avancer les dossiers en télétravail et gérer cette crise particulière depuis chez eux, en effectuant des réunions par vidéoconférences avec les élus, agents et services extérieurs. Merci à tous.

Certains habitants se sont mobilisés : entraide pour les courses, pharmacie, confection de masques en tissu, une vraie solidarité s'est mise en place, comme dans les villages voisins. Merci à chacune et à chacun de vos investissements respectifs.

Cette crise est loin d'être terminée ; c'est à chacun de nous de respecter les gestes barrières pour les autres et pour soi-même, afin que l'on puisse reprendre un jour une vie normale... C'est pour cette raison que je fais appel à votre bon sens, afin d'éviter tous regroupements familiaux ou amicaux qui ne feraient qu'augmenter le nombre de foyers déjà existants. Même si nous n'avons eu aucun décès à déplorer sur notre commune, les personnes qui ont été atteintes par la maladie souffrent encore depuis plusieurs mois des séquelles de ce virus. À bon entendeur !

Cette crise sanitaire a non seulement perturbé notre quotidien, mais aussi les travaux en cours, comme la route du Petit-Châble, qui a pris trois mois de retard sur sa finalisation. Depuis début octobre, la Mairie a déménagé au 88 route du Petit Chable pour une durée de 5 à 7 mois et les travaux de mise aux normes PMR ont débuté.

Après cet été caniculaire, je vous souhaite un automne plus clément et apaisant.

Prenez soin de vous !

Bien amicalement,
Le Maire, Nicolas DUPERRET



DISTRIBUTION DE MASQUES DANS LA COMMUNE

Devant la pénurie de masques à laquelle tout un chacun était confronté pendant les premiers mois de la pandémie en France, diverses initiatives ont vu le jour.

La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une production de masques en masse afin d'en fournir un pour chacun de ses habitants.

Dans l'attente de leur livraison, le conseil municipal s'est également mobilisé et a distribué des flyers le 26 avril afin de faire appel aux bonnes volontés. C'est ainsi qu'une quinzaine de couturières bénévoles ont répondu présentes et ont confectionné des masques en tissu. Ces masques ont été réalisés selon les préconisations du CHU de Grenoble afin de leur apporter une efficacité maximale. Les matières premières ont été fournies par la mairie qui en a acheté une partie et a reçu des dons de tissus, d'élastiques ou fournies par les couturières elles-mêmes. C'est ainsi que nous avons récolté 473 masques !



La mairie ne disposant pas d'informations sur la composition des foyers, le choix a été fait de ne pas procéder à une distribution systématique de masques dans les boîtes aux lettres. Des permanences permettant de venir les chercher ont été organisées. L'objectif étant également de ne pas distribuer arbitrairement des masques à des personnes qui ne souhaitaient pas en recevoir. Cependant, une distribution a été faite dans les boîtes aux lettres des personnes inscrites sur la liste des « Aînés de Présilly » qui n'étaient pas venues les chercher en Mairie. Cette liste qui répertorie les personnes de 65 ans et plus, donc réputées vulnérables, est établie à partir des listes électorales.

Voilà comment, à ce jour, 380 masques de la Région et 280 masques tissus ont trouvé preneur.

Merci !

Nous remercions très chaleureusement ces personnes dont certaines ont accepté que nous donnions leur nom : Susan Borstelmann, Rosy Bouttaz, Monique Bruckert, Marie-Claude Caquelin, Manon Chevallier, Monique Esclapez, Nadège Gauthier, Blandine Haeuw, Marie-Luce Magnin-Humbert, Elodie Marafico, Marie-Laure Meynet, Elisabeth Philippe, Edith Raqueijo, Marie-Louise Tremblet et l'association solidaire « MadonKite » qui a réalisé pour nous des masques en recyclant du tissu de Kite-surf (www.madonkite.com).

Si vous en avez besoin, il est toujours possible d'obtenir des masques en tissu de la Région ou « Made in Présilly » en vous rendant en Mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Il est important de mentionner également le soutien de nos agents administratifs qui n'ont pas ménagé leur peine afin d'organiser et d'assurer la logistique de cette opération. Un immense merci pour cet engagement hors du commun !

UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

En mars dernier, vous avez choisi votre nouveau Conseil municipal. Installés depuis le 26 mai, vos nouveaux élus ont rapidement pris possession des dossiers en cours et se sont organisés en différentes **commissions thématiques**.



Nicolas DUPERRET
Maire
Bel-Air
47 ans,
Agent territorial



Tony PORRET
3^{ème} adjoint en charge de
l'Aménagement et des
Travaux
Les Hôteliers
30 ans, Ingénieur matériaux
Commissions : Appels d'offre, Urbanisme, Aménagement et Travaux



Philippe JOLY
Conseiller municipal
Chef-lieu
47 ans, Conseiller de vente
Commissions : Urbanisme, Appels d'offre



Anaïs VULLIET
Conseillère municipale
Chef-lieu
25 ans, Chargée de mission
Commissions : Urbanisme, Culture et Communication, Déléguée au Syndicat Mixte du Salève



Coralie CLERT
Conseillère municipale
Beauregard
36 ans, Gestionnaire PPE
Commissions : Urbanisme, SIVU de Beaupré



Philippe MARCHAND
Conseiller municipal
Le Plat
50 ans, Pâtissier
Commissions : Aménagement et Travaux, Sociale, SIVU de Beaupré, CCAS



Stéphane MACHIN
Conseiller municipal
Chef-lieu
60 ans, Directeur marketing
Commissions : Finances, Appels d'offre



Laurent DUPAIN
1^{er} adjoint en charge
des Finances
et de l'Urbanisme
Petit-Châble
49 ans, Cadre dirigeant
Commissions : Finances, Urbanisme, Aménagement et Travaux, Culture et Communication, Appels d'offre (suppléant), Suppléant au Syndicat Mixte du Salève, SIVU de Beaupré (suppléant)



François DUFOND
Conseiller municipal
Petit-Châble
45 ans, Expert-comptable
Commissions : Finances, Délégué au Syndicat Mixte du Salève



Danielle MAXIT
Conseillère municipale
Petit-Châble
63 ans, Enseignante retraitée
Commissions : Culture et Communication, Sociale, SIVU de Beaupré, CCAS



Bruno PORRET
Conseiller municipal
Les Hôteliers
58 ans, Mécanicien automobile
Commissions : Aménagement et Travaux, Appels d'offre (suppléant)



Dominique ROULLET
2^{ème} adjointe en charge
des Affaires sociales
Beauregard
57 ans, Infirmière
Commissions : Sociale, CCAS, SIVU de Beaupré (suppléante)



Marlène FAVRE
Conseillère municipale
Présidente du SIVU de
Beaupré
Les Grands Prés
38 ans, Administratrice
Commissions : Culture et Communication, SIVU de Beaupré



Yannick NARDO
Conseiller municipal
Chef-lieu
56 ans, Opérateur en chimie
Commissions : Aménagement et Travaux, Sociale, Appels d'offre (suppléant), Délégué au Syane, CCAS

À noter

Depuis le 26 mai,
les conseils municipaux
ont lieu le mardi
soir à 19h30.

Sur proposition de Monsieur le Maire, cinq commissions thématiques ont été créées. Monsieur le Maire est d'ailleurs Président de droit de toutes les commissions.

FINANCES

La commission finances a pour objectif de piloter le processus de construction budgétaire de la commune, ainsi que le contrôle des dépenses engagées pour rester dans les enveloppes décidées tant en matière d'investissement que de fonctionnement courant.



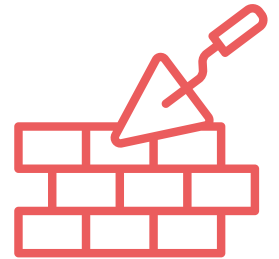
URBANISME

La commission urbanisme a pour rôle de donner un avis de principe sur les Déclarations préalables (DP) et les permis de construire (Une fois complets !) déposés par les maîtres d'ouvrages. L'instruction technique des dossiers est ensuite confiée à la Communauté de Communes du Genevois qui dispose d'un service spécialisé. Elle n'est en aucun cas un service de conseil à la construction pour les propriétaires.



CULTURE ET COMMUNICATION

L'équipe engagée dans cette commission travaille à la réalisation de l'ensemble des supports de communication communaux, comme votre bulletin municipal ! Cette commission est également en charge de l'organisation d'événements officiels ou festifs. De plus, elle a pour mission l'embellissement de la commune, que ce soit au niveau de la gestion du patrimoine communal ou du fleurissement !



AMENAGEMENT ET TRAVAUX

La commission répond à trois objectifs :

- Gérer les projets d'investissement dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux divers ;
- Choisir, piloter, contrôler et réceptionner les travaux des entreprises extérieures ;
- Participer aux définitions des besoins de travaux d'entretien, de leur planification et de leur répartition sur les ressources humaines internes ou en sous-traitance.



SOCIAL

La commission en charge des affaires sociales s'occupe de nombreuses thématiques comme les seniors, la petite enfance, le handicap, le logement, l'économie solidaire ainsi que la lutte contre les exclusions. Certains membres de cette commission sont engagés dans le SIVU qui gère le groupe scolaire Beaupré.

Des élus à votre service !

N'hésitez pas à venir nous rencontrer !
Prise de rendez-vous
au 04 50 04 42 50

LA COUVERTURE FIBRE OPTIQUE DES LOGEMENTS SUR PRÉSILLY

Une partie des logements sur la commune de Présilly est déjà en service. Les travaux de déploiement et la couverture des logements sur le reste de la commune sont prévus lors de la seconde phase de déploiement, sur la période 2022-2023. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Covage.

Lorsque les travaux seront réceptionnés, la réglementation française impose un gel de 3 mois avant l'ouverture commerciale de la fibre optique, afin de permettre à chaque fournisseur d'accès Internet de se préparer à rejoindre le réseau public du SYANE. Avant l'ouverture commerciale, une réunion d'information sera organisée conjointement entre la commune, le SYANE et Covage. À cette occasion, les modalités de raccordement et d'accès au réseau, ainsi que les offres proposées par les opérateurs, seront présentées aux habitants éligibles.

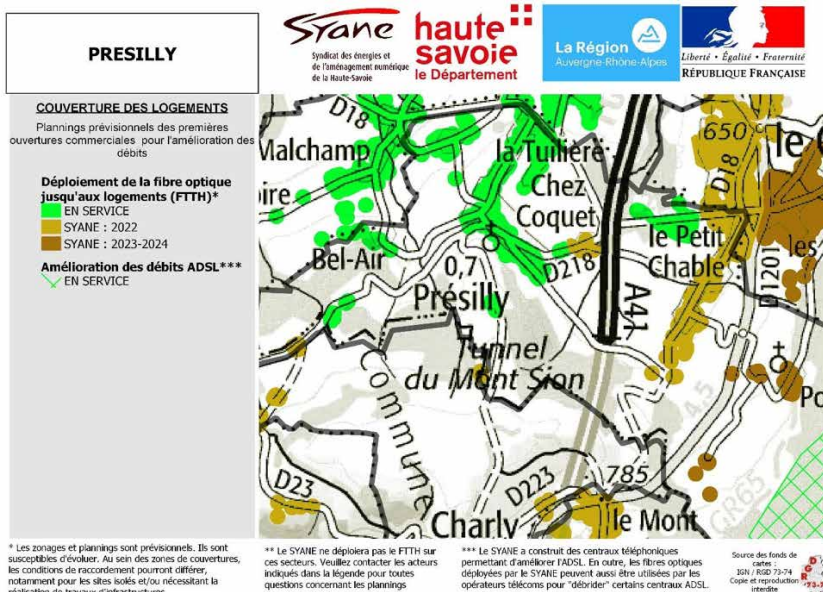
Les raccordements finaux jusqu'à l'intérieur des logements particuliers seront pris en charge par les opérateurs au moment de la souscription aux offres fibre par les usagers.

Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : **gp-hautesavoie@covage.com** ou **www.covage.com**

Des informations sur le déploiement et la carte prévisionnelle du planning des travaux du SYANE sont en ligne sur le site internet du SYANE :

www.syane.fr

Dans l'attente de la couverture très haut débit, les solutions satellitaires ou de 3G/4G fixe peuvent permettre de répondre aux problèmes de débits limités. Pour les foyers et entreprises inéligibles au haut débit, le SYANE et le Conseil Départemental portent conjointement un « Plan Satellite » qui permet de bénéficier d'une aide financière de 300€ pour l'achat d'un kit satellitaire.



ET POUR LES PROFESSIONNELS ?

Les services numériques très haut débit pour l'ensemble des professionnels de Présilly sont ouverts à la commercialisation sur la Zone artisanale des Grands Prés.

UN NOUVEL ARRIVÉ AU SERVICE TECHNIQUE !

En juin dernier, la commune de Présilly accueillait son nouveau responsable des services techniques : Abbes NOURI. Originaire de la région toulonnaise, et du haut de ses 29 ans, Abbes a d'abord fait un passage en Suisse, avant de rejoindre la fonction publique territoriale en intégrant l'équipe de Beaumont. Appréciant le travail en extérieur, celui qui s'était établi à Ville-la-Grand, a finalement déposé ses valises sur la commune de Beaumont avec sa femme et ses deux garçons.

Après quelques mois au service de notre commune, il explique : « J'ai été très bien accueilli, que ce soit par la population que par l'équipe municipale et administrative ! ».

Nous lui souhaitons la bienvenue à Présilly !



AGENDA

- **Novembre : Cérémonie commémorative du 11 Novembre**
- **Janvier : Cérémonie des vœux du Maire et Repas des Aînés**

Face à la situation sanitaire actuelle, et à son évolution régulière, nous ne pouvons malheureusement pas garantir la bonne tenue de ses événements. Aussi, nous ne manquons pas de vous tenir informés via le site Internet **www.presilly.fr** et en distribuant les traditionnels flyers. En espérant vous retrouver très vite !

UN NOUVEAU BULLETIN MUNICIPAL !

Véritable outil d'information, l'Écho de Montailleux avait besoin d'un petit rajeunissement. En collaboration avec l'Imprimerie villi®, à Beaumont, le nouvel Écho de Montailleux dispose désormais d'un format modernisé, tout en continuant à vous fournir les informations essentielles et toutes les actualités communales ! Retrouvez ce nouveau format dans vos boîtes aux lettres, deux fois par an !



Plus d'informations

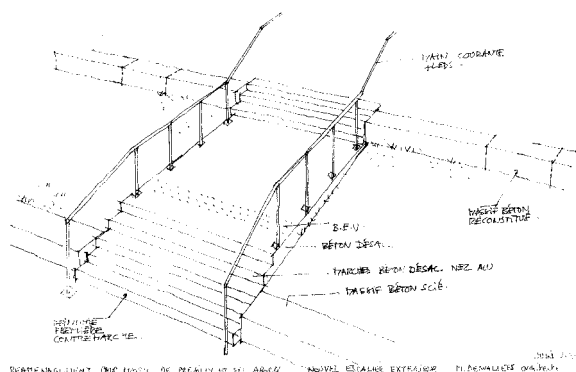
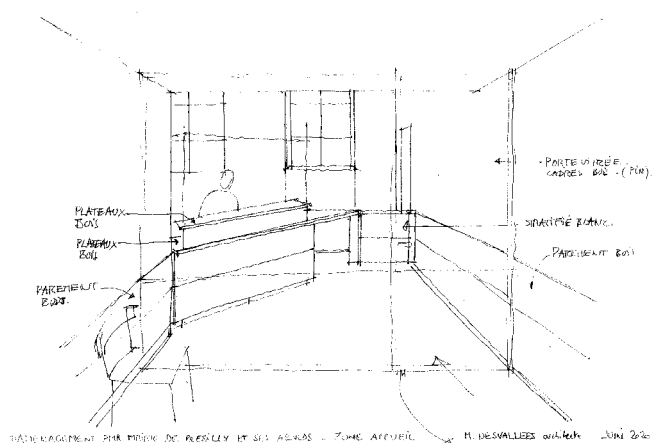
Suivez l'actualité de Présilly et retrouvez toutes les démarches administratives sur **www.presilly.fr**

LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE EN TRAVAUX !

Depuis la fin du mois de septembre, vous avez pu remarquer que des travaux en mairie de Présilly ont débuté, causant quelques changements pendant leur durée.

Malgré sa réfection récente, il y a une dizaine d'années, l'évolution de la réglementation sur les établissements recevant du public rend la mairie de Présilly non conforme par rapport aux nouvelles normes PMR (Personne à Mobilité Réduite).

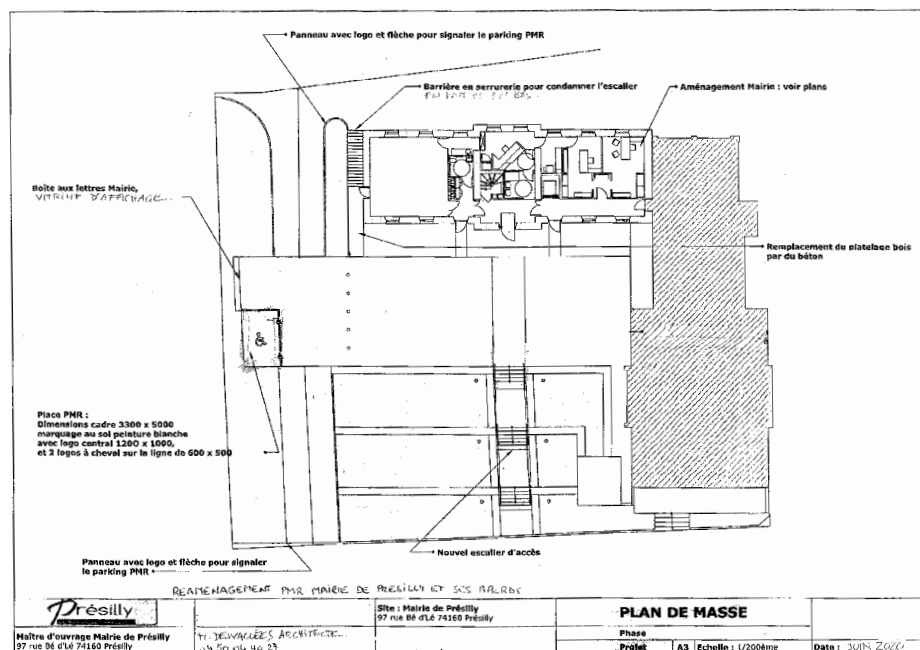
Si ces travaux n'étaient pas réalisés, la Mairie de Présilly aurait été contrainte de payer une très lourde amende de l'État pour chaque année de retard d'exécution.



Dessinés par M. Michel DESVALLÉES, ces travaux permettront également d'améliorer les conditions de travail des employés de la Mairie.

La mise aux normes va engendrer les travaux suivants :

- Modification de la largeur des escaliers extérieurs,
- Modification de la salle d'attente et de l'espace d'accueil avec intégration d'une aire de rotation des fauteuils,
- Mise aux normes de l'ensemble des sanitaires de la mairie,
- Mise aux normes de l'ascenseur, avec l'ajout des instructions vocales,
- Amélioration du confort de travail des employés avec, notamment, la mise en place de sanitaires privés.



COÛT DES TRAVAUX : 150 000€ TTC

23 000€ de subvention de la part de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement.

Répartition des lots :

- lot 1 : l'entreprise EIFFAGE (Thonon) pour un montant de : 28 500.00 euros H.T,
- lot 2 : l'entreprise SEDIP (Cluses) pour un montant de : 37 366.00 euros H.T,
- lot 3 : l'entreprise RAMBOSSON (Feigères) pour un montant de : 31 534.00 euros H.T,
- lot 4 : l'entreprise MSMR (Andilly) pour un montant de 8 890.00 euros H.T,
- lot 5 : l'entreprise LOPEZ (Vallières) pour un montant de 5 900.00 euros H.T.
- lot 6 : l'entreprise MSMR (Andilly) pour un montant de 4 243.00 euros H.T,
- lot 7 : l'entreprise ThyssenKrupp (Drumettaz) pour un montant de : 3 900.00 euros H.T,
- lot 8 : l'entreprise Fred'eau (Viry) pour un montant de 5 114.00 euros H.T,
- lot 9 : l'entreprise GRANDCHAMP (Vulbens) pour un montant de 11 810.25 euros H.T.



Attention

Durant les travaux, la mairie est délocalisée dans l'ancienne école du Petit-Chable (88, route du Petit-Châble 74160 Présilly)
Cette délocalisation sera effective jusqu'au 1 février 2021. Les horaires d'accueil reste inchangés pendant cette période.



TRAVAUX

RÉFECTION DU MUR DE SOUTIEN DU PARKING DE LA PORCHERIE

Ce mur s'affaissait avec des répercussions directes sur le parking du dessus. L'urgence de ces travaux était grande, car le risque d'effondrement du parking était réel. Le parking a été fermé au public durant les mois de juillet et août.



TRAVAUX DE LA ROUTE DE CLAIRJOIE

Les réseaux aériens ont été enterrés entre le carrefour avec la D18 et l'entrée du futur projet immobilier de Clairjoie. L'enterrement de cette ligne va permettre de mettre en place des moloks sur la route de Clairjoie. En effet, la ligne électrique empêchait une telle installation car les camions-grues de collecte des déchets ne pouvait pas intervenir en toute sécurité.

Ces travaux vont également permettre de supprimer le stockage des poubelles arborées dans le carrefour de la D18 qui gênaient la visibilité des automobilistes s'engageant sur la départementale.



LE PETIT-CHÂBLE

Les travaux du Petit-Châble devaient s'achever initialement en juin 2020. Suite à la pandémie du COVID-19 et à une mauvaise coordination des entreprises, les travaux ont été retardés.

Ces travaux vont permettre de sécuriser le déplacement des piétons sur cet axe et notamment celui des écoliers qui prennent les transports en commun. Il améliore également le paysage, car les réseaux ont été enterrés.

Les travaux seront terminés pendant les vacances de Toussaint. Effectivement, le tapis définitif nécessite 24h de stabilisation sans support de grosse charge. Les transports scolaires ne pouvant être stoppés pendant la période scolaire, il faut attendre une période de vacances pour clôturer les travaux.

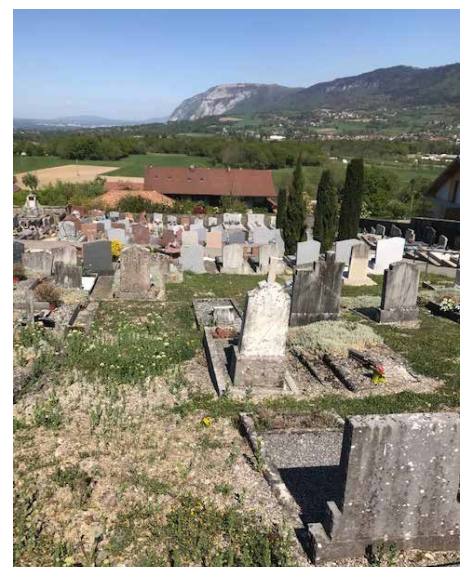


TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Dans le cadre de la mise en place d'un règlement d'utilisation du cimetière, de nouvelles règles vont demander de petits travaux d'aménagement :

- Mise en place d'une clôture autour du jardin du souvenir ;
- Modification des rambardes sur l'escalier abrupt de l'entrée Nord ;
- Mise en place de gâches électriques pour limiter l'accès au cimetière (Le cimetière sera dorénavant accessible 7/7 de 8h à 22h) ;
- Mise en place d'un panneau d'informations pour afficher ce présent règlement.

En parallèle, une étude de mouvement de terrain sur le mur Nord va être diligentée pour vérifier la stabilisation du terrain. À la suite de ça, une remise en état de la partie qui a glissé sera effectuée.



DÉLIBÉRATIONS PRISES DEPUIS LE 15 JANVIER 2020

FINANCES



- Afin d'améliorer la desserte des zones économiques du grand Châble et de l'extension de zone d'activités de Présilly, un projet tripartite de carrefour giratoire sur la route de Viry a été proposé. Ce projet rassemble ainsi les communes de Présilly, de Beaumont et la Communauté de Communes du Genevois. La répartition financière a été approuvée lors du Conseil municipal du 13 février :

Les travaux de rase campagne (coût estimatif 331 975€) :

- 25% commune de Présilly
 - 25% commune de Beaumont
 - 50% Département de la Haute-Savoie
- Les travaux des branches (coût estimatif 380 620€) :
- 1/3 commune de Présilly
 - 1/3 commune de Beaumont
 - 1/3 Communauté de Communes du Genevois

- Le taux des taxes locales pour l'exercice 2020 est maintenu au même niveau que l'année précédente, soit 7,80% pour la taxe foncière bâti et 31,03% pour la taxe foncière non bâti.
- Approbation du compte administratif et de l'affectation du résultat pour l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	361 156,11€
Dépenses	998 126,59€
Recettes	1 163 785,88€
Résultat 2019	165 659,29€
Résultat cumulé fin 2019 à affecter	285 659,29€

Section d'investissement	
Résultat antérieur reporté	1 978 400,01€
Dépenses	483 339,36€
Recettes	423 757,49€
Résultat 2019	-19 581,87€
Résultat cumulé fin 2019 à affecter	1 058 818,14€

- Approbation du budget primitif 2020

Section de fonctionnement

Dépenses	
011 Charges à caractère général	321 800,00€
012 Charges de personnel	266 900,00€
014 Atténuation de produits	30 600,00€
65 Autres charges de gestion courante	402 100,00€
66 Charges financières	40 000,00€
67 Charges exceptionnelles	30 500,00€
68 Dotations aux amortissements	120 000,00€
022 Dépenses imprévues	55 000,00€
023 Virement à la section d'investissement	30 000,00€
TOTAL	1 296 900,00€

Recettes	
002 Excédent de fonctionnement reporté	200 000,00€
013 Atténuation de charges	4 500,00€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 300,00€
73 Impôts et taxes	583 400,00€
74 Dotations et participations	490 700,00€
75 Autres produits de gestion courante	3 000,00€
TOTAL	1 296 900,00€

Section d'investissement

Dépenses	
16 Remboursement d'emprunts et dettes	101 000,00€
20 Immobilisations incorporelles	28 000,00€
204 Subventions d'équipements versés	193 000,00€
21 Immobilisations corporelles	205 552,17€
23 Immobilisations en cours	912 000,00€
27 Autres immobilisations financières	21 000,00€
458101 Total des immobilisations pour compte de tiers - Commune de Beaumont	444 000,00€
458102 Total des immobilisations pour compte de tiers - Adelac	275 000,00€
020 Dépenses imprévues	120 000,00€
041 Opérations patrimoniales	50 000,00€
TOTAL	2 349 552,17€

Recettes	
001 Solde d'exécution reporté	1 058 818,14€
10 Dotations, Fonds divers et réserves Dont excédent de fonctionnement capitalisé	121 659,29€ 85 659,29€
13 Subvention d'investissement	250 074,74€
458201 Opération pour compte de tiers Commune de Beaumont	444 000,00€
458202 Opération pour compte de tiers Adelac	275 000,00€
021 Virement de la section de fonctionnement	30 000,00€
040 Opération d'ordre de transfert entre section	120 000,00€
041 Opérations patrimoniales	50 000,00€
TOTAL	2 349 552,17€

URBANISME



- Lors du Conseil municipal du 13 février, la Charte de Gouvernance pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a bénéficié d'un avis favorable, avec une réserve émise concernant le déclenchement des zones 2AU et 1AU, afin que celui-ci soit exclusivement validé par délibération du Conseil municipal.
- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Genevois pour la continuité de la mise en place d'un service d'architectes-conseils. En adhérant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie, la CCG, et les communes membres, peuvent bénéficier de conseils et d'informations ponctuels dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, de l'environnement et du paysage, comme :
 - L'analyse et l'évaluation de la qualité d'insertion des projets d'aménagement et de construction dans les paysages, par l'organisation de rendez-vous avec les porteurs de projets ;
 - L'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les projets communaux ;
 - La protection et la valorisation du patrimoine bâti communal ;
 - Toute autre thématique en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou l'environnement sur laquelle la commune aurait besoin d'une assistance.

TRAVAUX

- Suite aux travaux de la route du Petit-Châble, l'aménagement et la sécurisation de l'arrêt de bus scolaire sont prévus. Une convention avec la Communauté de Communes du Genevois a été signée, fixant les modalités de participation financière de l'opération d'aménagement et d'équipement de l'arrêt de bus. Une aide du Département de la Haute-Savoie a également été sollicitée. (Conseil municipal du 15 janvier)
- Approbation du lancement de projet des travaux d'aménagement de la mairie, afin de répondre aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Le montant estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre est de 131 608€ HT. L'ensemble du projet a été découpé en neuf lots. Retrouvez l'ensemble des informations concernant ce projet en page 9 et 10.
- Dans le cadre de son programme 2020, le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie réalisera des travaux sur le chemin de Clairjoie sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication. Cette opération disposera d'une participation communale de 41 962€, ainsi que de 1 864€ de contribution au budget de fonctionnement, pour un montant total estimé à 62 136€. (Conseil municipal du 16 juin)



DIVERS

- La commune de Présilly a signé une convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie.
- Une convention de location a été signée avec l'association La Présillienne, afin qu'elle dispose d'un local indépendant pour entreposer le matériel nécessaire à la poursuite de leurs activités. Depuis le 1^{er} août, l'association occupe l'ancien garage de la mairie.



ÉTAT CIVIL

Ils se sont dit oui

- **Charles SCHMID** et **Cendrine BOUARD**
le 19/09/2020



Ils sont nés

- **Aaron CARTALLIER** né le 08/10/2019
- **Oprah CARTON** née le 15/07/2020
- **Charlie GROSMANGIN** née le 24/05/2020
- **Evan LEVORIN** né le 24/06/2020
- **Zoé SILVESTRI-SMAIL** née le 07/05/2020
- **Abel THEBAULT** né le 10/12/2019
- **Layla CHARVOLIN** née le 07/12/2019
- **Paul et Eliott BORJON** nés le 23/04/2020
- **Arthur QUEHEN** né le 04/11/2019

Ils nous ont quitté

- **Jacques FAVRE** décédé le 11/09/2020
- **François MEGEVAND** décédé le 08/08/2020



SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE PLURI-COMMUNALE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de St-Julien-en-Genevois, Neydens, Archamps, Beaumont, Feigères et Présilly ont fait le choix de travailler ensemble et de créer un service de Police municipale pluri-communal. Elle permet ainsi d'assurer la sécurité de tous.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Bien que ce service soit mutualisé entre plusieurs communes, la Police municipale reste du domaine et de la responsabilité du Maire. Ainsi, les agents sont placés sous l'autorité du Maire de la commune. Leurs domaines d'intervention sont nombreux, comme la prévention routière, les nuisances sonores, la sécurisation des manifestations et événements, ou encore les débits de boissons. Ils exécutent notamment les tâches relevant de la compétence du Maire pour dresser

des procès-verbaux de constatation permettant les procédures administratives, aussi bien en urbanisme, divagation des animaux, salubrité... Par leur présence et leurs actions, les policiers municipaux participent à la sécurité des personnes et des biens. Chaque semaine, Présilly dispose de deux heures trente de patrouille et de contrôle, permettant ainsi d'assurer la sécurité communale.

En chiffres :

- 8 agents de police,
- 2 agents de surveillance de la voie publique,
- 1 secrétaire,
- 2 heures 30 dédiées à Présilly chaque semaine.

Contact

1 Place du Général de Gaulle CS 34103 - 74164 Saint-Julien-en-Genevois
04.50.35.19.25 - accueil.police@st-julien-en-genevois.fr



Vous habitez à Présilly et vous travaillez à Genève ?

Que vous soyez de nationalité française, suisse ou les deux à la fois, n'oubliez surtout pas de vous déclarer en mairie !

Cette formalité rapide et très simple n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus et ne vous coûtera rien.

N'hésitez pas à contacter la mairie au **04 50 04 42 50**.

FRONTALIERS ? PARTICIPEZ AU RECENSEMENT !

POURQUOI ?

Depuis 1973, le canton de Genève reverse un tiers de l'impôt à la source payé par les travailleurs frontaliers à leurs communes, intercommunalités et départements de résidence : ce sont les fonds frontaliers. Le montant est proportionnel au nombre de frontaliers installés dans chaque commune.

Les fonds frontaliers permettent ainsi de participer au développement important que connaît notre lieu de vie, et surtout de répondre aux besoins croissants en infrastructures et en services (transports en commun, écoles, mobilité, activités sportives, loisirs...).

Le chiffre : c'est 1 200€ dont bénéficie sa commune de résidence !

NE PAS SE DÉCLARER, C'EST PRENDRE DES RISQUES !

Ne pas déclarer ses revenus en France, c'est encourir une qualification de fraude fiscale passible de sanctions pénales avec l'instauration de l'échange automatique d'informations entre la France et la Suisse en 2018.

URBANISME

À CHAQUE PROJET SA PROCÉDURE !

Certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager...
Chaque projet dispose d'une procédure bien particulière.

La mairie est le guichet unique pour :

- Tout renseignement en amont sur la constructibilité et la faisabilité du projet (consultation du PLU/POS, CC), existence des réseaux...
- Le dépôt du dossier initial ;
- Le dépôt des pièces complémentaires, si nécessaire ;
- L'envoi de l'autorisation signée ;
- Le dépôt éventuel d'un modificatif, d'une demande de transfert ;
- Le dépôt de la DOC et de la DAACT pour les permis et déclarations préalable.

Pour chaque acte, les imprimés de demande peuvent également être téléchargés sur le site www.service-public.fr

Le permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif pris par l'autorité administrative compétente : l'État, la Commune ou l'EPCI, par lequel des travaux sont autorisés ou refusés en application des règles en vigueur sur le terrain concerné. Il s'agit d'un acte PRÉALABLE à tout commencement de travaux, dès lors que ces derniers y sont assujettis.

Le recours à un architecte pour réaliser le projet architectural d'un permis de construire est obligatoire dès lors que la surface de plancher de la future construction dépasse 150 m².

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Il permet de contrôler la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables au terrain, l'implantation, la destination, la nature de la construction, l'architecture, les dimensions, l'assainissement, l'aménagement des abords, la compatibilité avec une déclaration d'utilité publique.

La déclaration de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Elle permet à la mairie de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

URBANISME

EN BREF

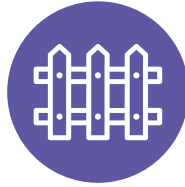
Pour une **construction nouvelle**, il faut tout d'abord connaître à la fois la surface de plancher (SDP) et l'emprise au sol (ES) du projet de construction.

	SDP ≤ 5m ²	SDP > 5m ² et ≤ 20m ²	SDP > 20m ²
ES ≤ 5m ²	Aucune formalité (Attention, il faut déposer une Déclaration Préalable dans les secteurs protégés)	Déclaration préalable	Permis de construire
ES > 5m ² et ≤ 20m ²	Déclaration préalable	Déclaration préalable	Permis de construire
ES > 20m ²	Permis de construire	Permis de construire	Permis de construire

Dans le cas d'une **extension** d'une construction existante, il faut également connaître à la fois la surface de plancher (SDP) et l'emprise au sol (ES) du projet. Sauf cas particulier, la surface de l'existant n'entre pas en compte.

	SDP ≤ 5m ²	SDP > 5m ² et ≤ 20m ²	SDP > 20m ²
ES ≤ 5m ²	Déclaration préalable	Déclaration préalable	Permis de construire
ES > 5m ² et ≤ 20m ²	Déclaration préalable	Déclaration préalable	Permis de construire
ES > 20m ²	Permis de construire	Permis de construire	Permis de construire

QUELQUES CAS PARTICULIERS...



Clôture

- Édification d'une clôture : aucune formalité, sauf si votre PLU soumet les clôtures à déclaration préalable.
- En secteur protégé (patrimonial), édification d'une clôture : déclaration préalable.



Terrasse

- Construction d'une terrasse de plain-pied : aucune formalité.
- En secteur protégé, construction d'une terrasse de plain-pied : déclaration préalable.
- Terrasse de hauteur au sol ≥ 60cm : régime identique aux constructions nouvelles (car création d'emprise au sol).



Piscine

- Construction d'un bassin d'une surface ≤ 10m², non couvert ou avec couverture fixe ou mobile de hauteur < 1,80m au-dessus du sol : aucune formalité.
- En secteur protégé, construction d'un bassin d'une surface ≤ 10m², non couvert ou avec couverture fixe ou mobile de hauteur < 1,80m au-dessus du sol : déclaration préalable.
- Construction d'un bassin d'une surface > 10m² et ≤ 100m², non couvert ou avec couverture fixe ou mobile de hauteur < 1,80m au-dessus du sol : déclaration préalable.
- Construction d'un bassin d'une surface > 100m² : permis de construire.
- Bassin avec couverture fixe ou mobile de hauteur ≥ 1,80m : permis de construire (car création de surface de plancher).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie ou à vous rendre sur le site du Gouvernement www.service-public.fr.

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE PRESILLY

Le projet d'aménagement foncier validé par la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) a été soumis à une dernière phase de consultation fin 2019. Chaque propriétaire a ainsi pu déposer une ou plusieurs réclamations auprès de la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF).

Les propriétaires susceptibles d'être impactés par les réclamations en ont été informés et les modifications envisagées pour les prendre en considération leur ont été communiquées. La CDAF s'est ensuite réunie le 25 septembre 2020 pour statuer sur les suites à donner à ces réclamations et afin d'arrêter le plan définitif. Les décisions de cette commission ont dès lors été notifiées aux réclamants et aux propriétaires concernés par ces dernières modifications.

Après cette étape, l'aménagement foncier sera clôturé par arrêté du Président du Département, affiché en mairie et publié dans la presse. Cet arrêté clôturera les opérations d'aménagement et fixera la date de dépôt du nouveau plan en mairie qui correspondra au transfert de propriété. Le procès-verbal d'aménagement foncier sera simultanément transmis au service de la publicité foncière.

À l'issue de la procédure, chaque propriétaire recevra son nouveau titre de propriété. Compte tenu de ces dernières procédures administratives, la clôture interviendra très vraisemblablement en novembre 2020. Par conséquent, les implantations de cultures de l'automne seront à privilégier après cette date. Les semis à effectuer impérativement avant cette date devront être localisés sur les parcelles réattribuées sans modification par l'aménagement foncier et non concernées par une réclamation devant la CDAF. Pour rappel, les plans validés par la CCAF sont toujours consultables sur le site internet du Département (www.hautesavoie.fr/enquetes-publiques)



ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2020

Le 27 septembre 2020 se tenaient les élections sénatoriales, permettant le renouvellement de 172 sénateurs en France. En Haute-Savoie, les trois sièges étaient concernés par ce scrutin.

QUI VOTE AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES ?

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par un collège électoral qui est constitué de l'ensemble des conseillers départementaux, des conseillers régionaux élus dans le département, des députés, des sénateurs et des délégués des conseils municipaux.

Le nombre de délégués, membres des conseils municipaux, dépend de la population communale. Ainsi, en juin dernier, le Conseil municipal de Présilly a désigné en son sein trois « grands électeurs » titulaires et trois suppléants pour participer au scrutin.

Titulaires :

- Laurent DUPAIN
- Philippe MARCHAND
- Anaïs VULLIET

Suppléants :

- Tony PORRET
- Philippe JOLY
- Dominique ROULLET

RÉSULTATS DES SÉNATORIALES

Les trois sénateurs de la Haute-Savoie ont été réélus, soit Monsieur Loïc HERVE, Monsieur Cyril PELLEVAL et Madame Sylviane NOEL.

À quoi sert un sénateur ?

Les sénateurs disposent de pouvoirs législatifs, comme le député : ils examinent et déposent des projets de loi. Dans un second temps, ils ont une mission de contrôle du Gouvernement et veillent à la bonne application des lois.

OCTOBRE ROSE : DÉJÀ 18 ANS DE PRÉVENTION !

En cette année 2020 marquée par une pandémie mondiale, notre comité a fait don de 5000 masques FFP2 dès le mois de mars, aux établissements hospitaliers de la région annécienne et proposé à nos adhérents et leurs proches des masques alternatifs en tissu.

Pour la campagne d'octobre rose 2020, nous poursuivons nos actions de prévention et nous réservons de les réaliser sous une forme différente, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

À Présilly, afin de participer à cette action de sensibilisation, chacun est invité à mettre une touche de rose sur son logement ou dans son jardin pendant ce mois d'octobre !

www.cancerdusein-depistage74.org



LE COIN DES INFOS À L'INTENTION DE NOS AÎNÉS ET DE LEURS PROCHES

Actuellement, à 85 ans, 1 personne sur 5 est en perte d'autonomie et 4,3 millions de français aident régulièrement leur proche, âgé de 60 ans ou plus, qui vit à domicile. Dans notre petit village, la solidarité familiale et de voisinage permet de lutter efficacement contre l'isolement et la nécessité de partir trop tôt vivre dans une institution. Cependant, les accidents de la vie nous amènent parfois à devoir trouver des solutions plus complexes afin d'assurer la sécurité, le confort et le réconfort de nos aînés en perte d'autonomie. Il est également important de prendre soin des proches aidants afin d'éviter qu'ils ne s'épuisent.

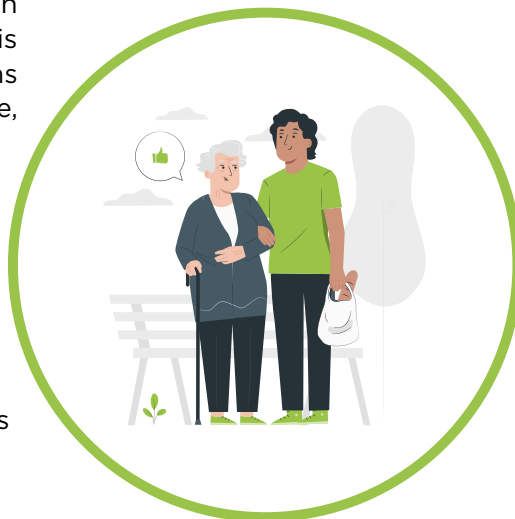
Je profite de mon clavier pour vous donner des informations pratiques utiles si vous accompagnez une personne âgée en perte d'autonomie ou si vous souhaitez obtenir de l'aide et trouver des réponses aux questions que vous vous posez.

Voici les coordonnées du Pôle Gériatrique du genevois français :

**2 bis rue Léon Bourgeois
74100 VILLE-LA-GRAND
Tél : 04 50 84 40 06**

Vous pouvez également consulter le portail national d'information et d'orientation pour les personnes âgées et leurs proches qui vous fournira des réponses à la plupart des questions que vous vous posez peut-être :

- Quelles aides possibles pour aider mon père en perte d'autonomie chez lui ?
- Ma mère perçoit l'allocation personnalisée d'autonomie, y aura-t-il un recours sur la succession ?
- Ma mère vit seule chez elle. Elle ne se sent plus en sécurité. Quelles solutions s'offrent à elle ?
- Ma mère s'occupe seule jour et nuit de mon père en perte d'autonomie. Elle aimerait avoir une journée de liberté de temps en temps. Comment faire ?
- Mon mari aurait besoin d'aller vivre dans une maison de retraite médicalisée. S'il y va, toute sa retraite sera utilisée pour payer la facture. Moi-même je n'ai pas de revenus. Comment ferai-je pour continuer à vivre chez moi ?
- Et tant d'autres questions encore...



Vous pourrez trouver un annuaire des établissements et services pour personnes âgées, des outils pratiques pour vous guider dans vos choix, des vidéos explicatives, un simulateur pour estimer le montant du « reste-à-charge » mensuel pour un hébergement en EHPAD...

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Si vous n'êtes pas à l'aise pour utiliser Internet, vous pouvez venir me rencontrer en Mairie afin que nous puissions chercher ensemble des réponses à vos questions. Je serai heureuse de vous accompagner également en vous rencontrant à domicile si cela est plus facile pour vous. Il vous suffit d'appeler la Mairie pour demander un rendez-vous avec moi.



Certaines personnes vont trouver mon message hors saison et vont bien rire de ces informations sur un risque de canicule ! Peu importe. En matière de santé, le principe de prévention est primordial !

Et donc, afin de prévenir les conséquences d'une éventuelle période de forte chaleur, je voudrais rappeler bien en avance aux personnes isolées, vulnérables ou fragiles qu'elles ont la possibilité de s'inscrire sur le registre nominatif communal. Pour cela, il suffit de contacter la Mairie au **04 50 04 42 50**.

Dominique Roulet,
adjointe en charge des affaires sociales

POMPIERS

Les sapeurs-pompiers de Beaumont ont toujours une activité relativement soutenue (environ 60 interventions par an) au côté du centre de secours de Saint-Julien-en-Genevois, pour assurer notamment du prompt secours et renforcer les secours sur le Genevois savoyard.

De ce fait nous sommes en permanence en recherche de personnes volontaires pour venir compléter notre équipe dynamique ! Si l'envie de servir, d'assurer une mission de service public, et de participer à la vie de notre centre de première intervention vous anime, vous pouvez contacter le chef de centre Philippe Duperret au **06 89 73 10 72**, afin d'avoir tous les renseignements nécessaires.

Nous serons heureux de vous accueillir, vous former et vous impliquer dans nos missions de secours. Votre motivation vous permettra ensuite de progresser vers des spécialisations et un avancement de grade.

*Tous les sapeurs-pompiers
débuteront la tournée des calendriers
dans quelques semaines.
Nous comptons sur votre gentillesse
habituelle pour leur réserver
un bon accueil.*



DÉCLAREZ VOS RUCHES !

Particuliers, entreprises, associations... la déclaration est obligatoire dès la première colonie ! En effet, tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille !

POURQUOI SE DÉCLARER ?

Cette déclaration permet une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe également à sa gestion sanitaire face à différentes menaces. En effet, la localisation des colonies d'abeilles permet une meilleure efficacité des actions sanitaires en cas de survenue d'une crise.

COMMENT SE DÉCLARER ?

La déclaration peut se faire en ligne, sur le site **mesdemarches.agriculture.gouv.fr** mais aussi au format papier en remplissant le Cerfa papier 13995*04 et à envoyer à l'adresse :
DGAL-Déclaration de ruches
251 rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15.



BESOIN D'UNE VOITURE PONCTUELLEMENT ? DÉCOUVREZ L'AUTOPARTAGE CITIZ !

Vous disposez de votre permis et vous avez besoin d'une voiture ponctuellement ? Adoptez l'autopartage ! Avec ce dispositif, les coûts fixes (assurance, entretien, révision, stationnement...) liés à la possession d'un véhicule sont mutualisés !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je m'inscris en ligne sur le site www.alpes-loire.citiz.fr
- Je réserve un véhicule 24h/24 par internet **www.alpes-loire.citiz.fr** ou par téléphone : **04 76 24 57 25**
- Je récupère le moment venu un véhicule dans un des points de stationnement
- Je le dépose à la même place après usage
- Je règle par prélèvement mensuel

OÙ SE TROUVENT LES STATIONS D'AUTOPARTAGE ?

- 1 station à Archamps Technopole
- 60 rue Douglas Engelbart, près du siège de la Communauté de communes du Genevois
- 4 stations à St-Julien-en-Genevois
- Rue du Commandant Pierre Ruche, près de l'Hôtel de ville
- 4 Place Du Crêt, près de la Gare SNCF
- à l'Arande, 20 Grand rue
- Les Burgondes, 18 avenue de Mossingen (nouvelle station)



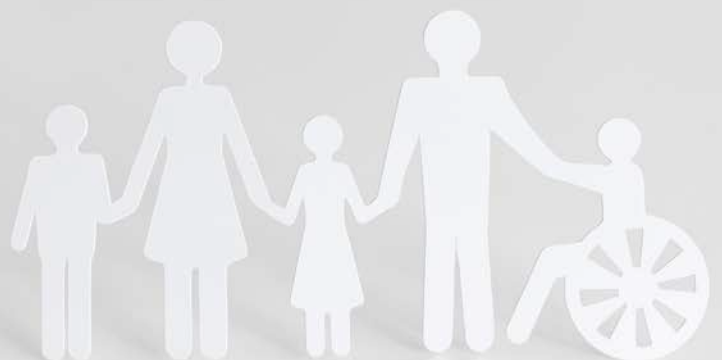
Tu as ton permis et besoin d'une voiture ponctuellement ?

Utilise citiz !

citiz
www.alpes-loire.citiz.fr

SOCIAL

Après des années de procédures, puis de consolidation du terrain qui menaçait de s'ébouler et enfin la reprise de la construction, l'immeuble de logements sociaux, le Crêt Fleuri, situé entre la Halle et la Mairie a enfin été livré en novembre 2019 et confié à ses nouveaux occupants à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue à Présilly !



AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Afin d'inciter les habitants à s'équiper d'un vélo et dans le cadre de ses actions de promotion des déplacements alternatifs, la Communauté de communes du Genevois propose une aide de 100€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) aux personnes majeures non imposables et résidentes du territoire.

Cette aide de la CCG, une fois obtenue, vous donne droit à un bonus complémentaire attribué par l'État d'une valeur de 100€. Ce bonus est soumis aux mêmes conditions que celles nécessaires pour l'obtention de l'aide de la CCG.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Achetez le vélo à assistance électrique qui vous convient : il doit être neuf et conforme à la réglementation (le certificat d'homologation sera exigé). La Communauté de communes du Genevois vous rembourse 100€ sur le coût d'achat en déposant un dossier complet avant le 31 décembre 2020.

Retrouvez toutes les informations et le dossier à remplir sur www.cc-genevois.fr

Pour toute question :
Service mobilité
mobilite@cc-genevois.fr
04 50 95 99 59



Découvrez de nouveaux itinéraires avec l'appli **GéoVelo !**

Geovelo est un service gratuit disponible sur application mobile et sur Internet, destiné à favoriser et faciliter l'utilisation du vélo. La fonctionnalité principale et historique est un calculateur d'itinéraire, grâce auquel Geovelo a reçu en 2019 le Prix de l'Innovation de la Sécurité Routière. Celui-ci offre des itinéraires réellement adaptés à la pratique du vélo, avec plusieurs options de trajet, de la plus rapide à la plus sécurisée. En complément, Geovelo embarque une fonctionnalité de signalements permettant de partager à la communauté d'éventuels dangers rencontrés en chemin. Enfin, Geovelo donne aussi la possibilité de suivre ses statistiques d'activité, de localiser différents services (parkings, réparateurs, etc.), et même d'accéder à des balades touristiques de courte ou longue distance.

Dans le cadre du Projet de territoire 2016-2030, le Grand Genève se fixe comme objectif d'accompagner ses habitants dans leurs déplacements, notamment par le développement d'un outil d'aide à la navigation pour les cyclistes. Déjà présent dans plusieurs agglomérations françaises, dont Paris et Lyon, Geovelo est désormais disponible sur le territoire du Grand Genève.



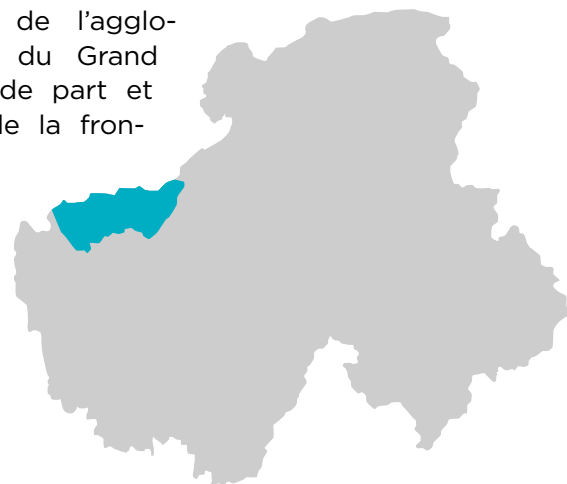
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Le territoire de la Communauté de communes du Genevois (CCG) est situé au nord du département de la Haute-Savoie, entre les massifs des Alpes et du Jura. Bordé par les montagnes du Salève (1 379 m) et du Vuache (1 106 m), il forme une plaine aux paysages verts composée pour moitié de terres agricoles.

Le territoire regroupe 17 communes françaises : Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens. Il compte 44 000 habitants dont 15 000 à Saint-Julien-en-Genevois, la ville-centre.

Pour aménager le territoire de manière durable et offrir une place à chacun, les élus des 17 communes membres de la CCG ont progressivement renforcé leurs moyens d'actions depuis 1996, année de création de la Communauté de communes.

Depuis 2004, la CCG est également partie prenante de la coopération franco-suisse pour organiser un développement équilibré de l'agglomération du Grand Genève, de part et d'autre de la frontière.



LES COMPÉTENCES DE LA CCG

En tant que communauté de communes, la loi confère des compétences obligatoires, optionnelles (parmi une liste identifiée) et facultatives (décidées par la collectivité).



Développement économique

Sur le territoire des 17 communes, la CCG est compétente pour créer, aménager et gérer les zones d'activités. Par ailleurs, elle élabore une stratégie globale de développement commercial et met en œuvre des actions de promotion et d'animation du tissu économique : accueil des entreprises, commerce et artisanat.

Elle est chargée également de :

- La construction, la réalisation, la gestion d'ateliers relais et de pépinières d'entreprises,
- Des actions favorisant le rapprochement des collèges, lycées, universités et entreprises ainsi que les actions liées à l'apprentissage, soutien aux actions de formation professionnelle, actions favorisant la recherche scientifique sur la technopole d'Archamps et l'Écoparc du Genevois, participation aux travaux de mise en place du très haut débit sur le territoire,
- Des actions de développement avec des partenaires suisses dans le cadre d'un développement économique et scientifique transfrontalier,



Mobilité

La CCG est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Dans ce cadre, elle organise les services de transport urbain, y compris les transports scolaires. Elle intervient également dans :

- La création et l'exploitation de la ligne de tramway St Julien - Genève,
- Les études, la création et la gestion du Pôle d'Échange Multimodal de St-Julien-en-Genevois,
- Aménagement de P+R,
- L'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité et sa mise en œuvre,
- Modes doux : étude, création et mise en œuvre de projets.



Aménagement de l'espace

- Suivi, mise en œuvre et révision du SCOT,
- Mise en place et participation aux outils institutionnels de coopération transfrontalière à l'échelle du Genevois français (coordination d'études et documents de planification, outil d'observation géographique et statistique).



Protection et mise en valeur de l'environnement

- Transition énergétique : soutien, intervention en vue de la valorisation des bio déchets, la méthanisation, la géothermie, les énergies renouvelables, mise en oeuvre d'une plateforme de rénovation énergétique, élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial,
- Biodiversité : conduite des actions du contrat corridors Champagne Genevois, prise en compte des continuités écologiques (trame verte et bleue, plans de gestion, gestion différenciée des espaces verts, gestion de l'éclairage public), suivi et gestion des espèces, restauration d'habitats naturels,
- Eau : gestion du service d'eau potable qui comprend la production, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine,
- Assainissement collectif et non collectif : création, entretien, gestion et renouvellement des ouvrages d'eaux usées (y compris le transport et l'élimination des boues), sur le territoire de la Communauté de Communes et dans le cadre transfrontalier, contrôle des installations privées,
- Déchets ménagers : collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés,
- Gestion des déchets inertes : étude des possibilités de décharges inertes sur le territoire,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Conduite d'actions pour la protection des biens et des personnes en cas de crue tout en prenant en compte le fonctionnement naturel des rivières,
- Actions pour la protection de la ressource en eau potable et de la biodiversité.



Politique du logement et du cadre de vie

- Élaboration et suivi d'un Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Action de collaboration avec des partenaires suisses dans le cadre d'un Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier (PDHT),
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement d'un public confronté à des difficultés : réalisation et gestion de résidences étudiantes et de résidences sociales ainsi que de logements d'urgence.



Gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil suivant les modalités fixées par la loi,
- Localisation, réalisation et gestion des terrains d'accueil pour les « gens du voyage » non sédentaires.



Politique sociale

- Élaboration d'un schéma d'organisation des structures d'accueil de la petite enfance,
- Création, aménagement et gestion de services et structures de la petite enfance,
- Appui et accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont la Mission Locale pour l'Emploi, l'association chargée de la prévention spécialisée,
- Coordination de l'implantation des structures d'accueil des personnes âgées dans le cadre du schéma gérontologique départemental,
- Actions visant à faciliter la création de maisons de santé et résidences seniors,
- Mise en oeuvre d'un contrat local de santé.



Politique en direction des associations et organismes

En matière culturelle et sportive, la CCG apporte son appui et une aide financière à des structures organisant des activités, des actions et manifestations sur le territoire, en fonction de critères définis par les instances communautaires, En matière scolaire, la CCG intervient dans le cadre de la natation scolaire, les activités des foyers socio-éducatifs et associations sportives, les projets pédagogiques des établissements scolaires.



Tourisme

- Conduite d'opérations de promotion touristique par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme « Les Monts de Genève ».



Politique culturelle

- Information sur les activités culturelles qui concernent l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Genevois.



Politique en matière de services à la population

- Information juridique aux particuliers, création, gestion et développement d'une Maison transfrontalière de Justice et du Droit,
- Participation aux réflexions sur les politiques d'aide à l'emploi.



Politique en faveur du sport

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt intercommunal.

CONSTITUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La communauté de communes du Genevois renouvelle la constitution de son conseil de développement, afin de poursuivre sa volonté d'associer les citoyens et acteurs du territoire aux décisions concernant les projets et les services mis en œuvre à l'échelle intercommunale.

Qu'est-ce qu'un conseil de Développement ?

Force de proposition, attaché à la construction collective par le débat, le conseil de développement est chargé d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Il contribue à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et à la révision du projet de territoire. Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local de l'Habitat, etc.). Il contribue aussi à la conception et à l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable (Agenda 21, Plan Climat Air Energie Territorial, etc.).

Le conseil de développement de la communauté de communes du Genevois est constitué de quatre collèges, comme suit :

- collège des citoyens : 10 membres
- collège des acteurs économiques : 6 membres
- collège des usagers, vie locale : 6 membres
- collège des services publics : maximum 5 membres

Si vous habitez le territoire, que vous vous intéressez à la vie publique, si vous avez le sens du service et la volonté de participer à ce groupe de travail pluridisciplinaire, alors, vous pouvez faire acte de candidature grâce au formulaire disponible en mairie avant le 30 novembre.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE !

Depuis les dernières élections municipales, un nouvel exécutif est en place et réunit le Président et les 13 Vice-Présidents.

Président : Pierre-Jean CRASTES (Chênex)

1^{er} Vice-président : Michel MERMIN (Jonzier-Epagny) en charge de l'aménagement du territoire

2^{ème} Vice-présidente : Carole VINCENT (Neydens) en charge de l'habitat

3^{ème} Vice-président : Julien BOUCHET (Saint-Julien-en-Genevois) en charge du transport et de la mobilité

4^{ème} Vice-président : Michel DE SMEDT (Saint-Julien-en-Genevois) en charge des finances

5^{ème} Vice-présidente : Valérie THORET-MAIRESSE (Collonges-sous-Salève) en charge de l'environnement (corridors, rivières, déchets)

6^{ème} Vice-président : Eric ROSAY (Dingy) en charge de l'eau et l'assainissement

7^{ème} Vice-présidente : Solenn BEN OTHMANE (Archamps) en charge de la petite enfance

8^{ème} Vice-président : Florent BENOIT (Vulbens) en charge du développement économique, formation, commerce

9^{ème} Vice-présidente : Béatrice FOL (Savigny) en charge de l'action sociale, gérontologie

10^{ème} Vice-président : Marc GENOUD (Beaumont) en charge de la transition énergétique, réseau numérique, développement durable, plan climat

11^{ème} Vice-président : Alban MAGNIN (Valleiry) en charge de la communication et de la coopération avec les communes

12^{ème} Vice-président : François DE VIRY (Viry) en charge du développement de filières économiques, de nouvelles entreprises, soutien à la création et à l'innovation, tourisme

13^{ème} Vice-président : Jean-Claude GUILLON (Saint-Julien-en-Genevois) en charge du patrimoine communautaire, sport et culture, associations, ressources humaines.

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX AU CŒUR DE LA CCG !

Depuis le 21 juillet, la Communauté de Communes s'est organisée en neuf commissions thématiques internes.

- Aménagement, habitat : Tony PORRET et Anaïs VULLIET
- Mobilité : Marlène FAVRE et Coralie CLERT
- Finances : François DUFOND et Laurent DUPAIN
- Déchets : Yannick NARDO et Philippe MARCHAND
- Environnement, transition énergétique : Marlène FAVRE et Dominique ROULLET
- Eau, assainissement : Bruno PORRET et Philippe JOLY
- Social, seniors, petite enfance : Dominique ROULLET et Danielle MAXIT
- Économie, formation, tourisme : Tony PORRET et Philippe JOLY
- Communication, services aux usagers, mutualisation : Tony PORRET et Anaïs VULLIET

Pour le Conseil communautaire, Présilly sera représenté par Laurent DUPAIN et Dominique ROULLET (suppléante).

Laurent DUPAIN est également suppléant au Pôle métropolitain du Genevois français et Anaïs VULLIET prendra part au Comité de direction de l'Office du Tourisme « Monts de Genève ».

Abonnez-vous à la nouvelle Newsletter de la Communauté de Communes du Genevois !

Vous recevrez chaque mois des informations pratiques sur les services de la Communauté de communes du Genevois en lien avec les actualités.

Rendez-vous sur :

www.cc-genevois.fr/newsletter



LE SIVU BEAUPRÉ

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Beaupré (« Beau » comme Beaumont, « Pré » comme Présilly) est la collectivité territoriale en charge de l'infrastructure des bâtiments, de la mise à disposition du matériel scolaire (mobilier, fournitures, informatique...) et de l'accueil périscolaire (cantine, garderie et mercredis) ainsi qu'extrascolaire (vacances scolaires) pour les communes de Beaumont et de Présilly. Cette entité est administrée par un Conseil syndical composé de 4 élus délégués et de 2 élus suppléants issus des Conseils municipaux de chaque commune.


Pour ce nouveau mandat 2020-2026, les élus sont :

- pour Beaumont, Céline Roy (vice-présidente), Aude Saint-Pierre, Guillemette Vilmint, Pierre Meylan, Nicolas Laks (suppléant), Sylvain Pérou (suppléant) ;
- pour Présilly, Marlène Favre (présidente), Coralie Clert, Danielle Maxit, Philippe Marchand, Dominique Rouillet (suppléante), Laurent Dupain (suppléant).

Concernant la gestion de la structure au quotidien, les élus s'appuient sur le travail du personnel territorial : agents techniques et administratifs, ATSEM et animateurs. Avec le renouvellement du conseil syndical, ils ont su relever de nouveaux défis et ont assuré la continuité des services proposés aux familles. En effet, l'accueil extrascolaire durant l'été s'est déroulé comme prévu et a rencontré, à nouveau, un franc succès. Les séjours Monterevel, le mini-camp au Salève, les semaines sportives, les activités quotidiennes et les nuitées sur place ont permis aux enfants de partager de bons moments conviviaux.

Tout au long de l'année, les services techniques des deux communes assurent l'entretien des espaces extérieurs et des bâtiments ; une société privée intervient pour le nettoyage.

Afin de garantir une rentrée dans les meilleures conditions, les services techniques ont participé au déménagement et à l'aménagement des salles de classe et des bureaux. Les services de police intercommunale ont assuré la sécurité le jour J.



Cette année scolaire 2020-2021 est marquée par le démarrage des travaux d'agrandissement. Coté sud-ouest, le futur bâtiment sur 2 étages comprend 10 salles de classe, leurs annexes (3 ateliers, locaux de rangements...) et un bureau de direction. Pendant la durée des travaux, le bureau du SIVU et le bureau des directrices des écoles maternelle et élémentaire se situent dans des locaux modulaires loués par le SIVU.

La rentrée s'est déroulée dans le climat Covid avec des mesures sanitaires allégées : port du masque pour tous les adultes, lavage fréquent des mains, aération et désinfection des bâtiments... La distanciation sociale au sein de l'école et du péri/extrascolaire a été revue par le gouvernement, afin de pouvoir accepter tous les enfants sur l'ensemble de la semaine. Face à ces mesures, le SIVU est le garant de leur mise en place. De plus, il peut compter sur ses agents qui ayant déjà vécu cette situation sont habitués à cette pratique.

Les effectifs étant en constante augmentation, l'organisation de la cantine ne nous permettrait plus d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des élémentaires. Après les vacances de Toussaint, l'espace cantine va être revu en intégrant un self pour les élèves dès le CP. Cette phase test permettra aux agents, élus et parents d'identifier les éventuelles difficultés et de pouvoir y remédier lors de la mise en place définitive.

Merci !

Le SIVU Beaupré remercie tous les acteurs, notamment ses agents, qui œuvrent chaque jour avec dévouement et professionnalisme à la continuité des services de qualité d'accueil des enfants et des familles.

SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE

Le Centre Technique des Espaces Naturels du Salève et du Vuache à Présilly !

Depuis 1994, le Syndicat Mixte du Salève (SMS) mène des missions et actions qui visent à sensibiliser, valoriser et protéger le massif du Salève par le biais de nombreuses actions qui vont de l'entretien des itinéraires de randonnée à la conservation des milieux naturels remarquables, en passant par l'éducation à l'environnement et la pérennisation des activités pastorales.

Hébergé temporairement à titre gracieux dans des conditions précaires depuis sa création, les services techniques du Syndicat Mixte du Salève mutualisent l'ensemble du personnel et matériel technique (véhicules 4x4, tronçonneuses, débroussaileuses, archivage, matériel de balisage...) avec le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), depuis de nombreuses années.

L'étendue du territoire d'actions du SMS et du SIV ainsi que les différentes missions se sont accrues ces dernières années. Aussi, il était important de pouvoir lancer la construction d'un centre technique permettant d'accueillir les Services Techniques ne disposant actuellement pas de locaux pour accueillir leur stockage et atelier.

Pour ce faire, le SMS a acquis en 2017 sur la zone des Grand Prés, à Présilly. En 2020, la construction est lancée pour un bâtiment en bois dont la livraison est prévue d'ici la fin de l'année.

Le projet a reçu un large soutien financier :

- 29% du Conseil départemental de Haute-Savoie,
- 23% de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- 4% au titre des travaux divers d'intérêt local (État),
- 44% d'autofinancement du SMS.

**haute
savoie**
le Département

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Le SMS, c'est quoi ?

Le Syndicat Mixte du Salève regroupe 19 communes : Cruseilles, Copponex, Cernex, Vovray-en-Bornes, le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Saint-Blaise, Andilly, Présilly, Beaumont, Neydens, Feigères, Neydens, Saint-Julien en Genevois, Archamps, Collonges-sous-Salève Etrembières, Annemasse et la communauté de communes Arve et Salève comprenant Monnetier-Mornex-Esserts, La Muraz, Reignier, Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre -Dame, Scientrier, Nangy, Pers-Jussy.

Ces collectivités mettent ainsi en commun toute leur énergie pour concilier la préservation des paysages, du patrimoine et de la nature du Salève avec sa vocation d'espace de loisirs et de détente pour les 500 000 personnes qui vivent à son pied.

Ainsi, le Syndicat Mixte du Salève, mène des missions et actions qui visent à :

1. Protéger le patrimoine naturel, culturel et les paysages du Salève,
2. Sensibiliser à l'environnement et au développement durable,
3. Valoriser le Salève comme poumon vert "nature" pour la population de proximité,
4. Assurer la pérennité de l'activité agricole de pastoralisme sur les alpages sommitaux,
5. Faire découvrir le patrimoine naturel et culturel notamment par la Maison du Salève.

MOBILITÉ : RAPPELS DES NOUVEAUX HORAIRES !

Avec l'arrivée du Léman Express dans la région du Grand Genève, les horaires des bus et des trains changent depuis le 15 décembre 2019 afin d'optimiser les correspondances. Encore plus d'opportunités de laisser sa voiture pour utiliser les transports en commun !

Les lignes de bus et le train en gare de St-Julien, les lignes D, M et N connaissent quelques ajustements horaires, n'hésitez pas à vous rendre sur www.tpg.ch !

Pour la ligne M (reliant Beaumont et Collonges), les correspondances entre le bus et le train sont améliorées depuis le 15 décembre 2019. Le bus M attend donc le train TER en gare de Saint-Julien, permettant de combiner les modes de transport. Toutefois, ceci représente un temps d'attente d'environ 10 minutes pour les voyageurs restant à bord du bus.

UNE NOUVELLE LIGNE DEPUIS VIRY !

La ligne 76 constitue une nouvelle offre depuis Viry pour rejoindre La Plaine et sa gare Léman Express. Cette nouvelle ligne dessert désormais deux arrêts à Viry : Viry-Église et Viry P+R. Combinez les offres de mobilité en utilisant le P+R de Viry !

Toutes les 30 minutes le matin (6h-9h) en direction de La Plaine et le soir (16h-20h) en direction de Viry et 5 voyages par sens de circulation sur le temps de midi !

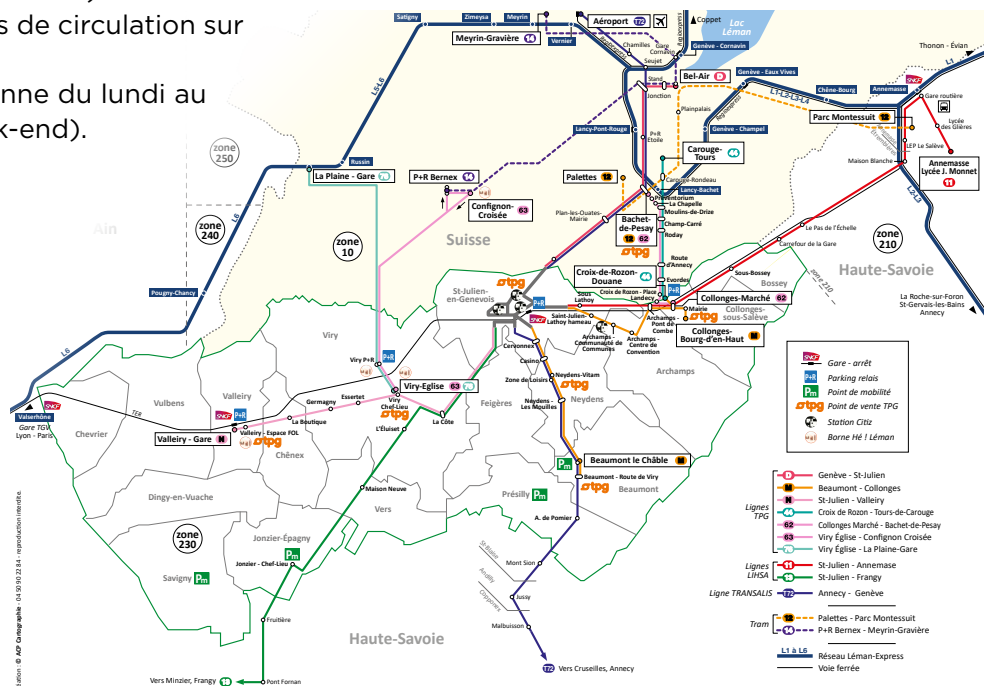
Attention, ce service fonctionne du lundi au vendredi (pas de bus le week-end).

*Attention,
nouvelle tarification !*

La zone correspondant à la Communauté de communes du Genevois devient la zone 230 (zone 84 auparavant) ! Avec le développement de l'offre, l'abonnement mensuel de la zone 230 passe de 28 à 34€, et l'abonnement annuel de 252 à 306€.

Une nouvelle carte, le SwissPass est désormais disponible pour vos abonnements au transport public. Pour profiter de cette nouvelle carte gratuite, vous pouvez vous rendre dans l'une des agences tpg de Cornavin, Rive ou Bachet-de-Pesay ou effectuer ces démarches directement en ligne sur webshop.tpg.ch.

zone 230		zones 230 + 10 (multizone)	
Billet unitaire (adulte)	1,60 €	Billet unitaire (adulte)	4,30 €
Abonnement mensuel (adulte)	34,00 €	Abonnement mensuel (adulte)	96,00 €
Abonnement annuel (adulte)	306,00 €	Abonnement annuel (adulte)	748,50 €
Billet unitaire (jeune)	1,30 €	Billet unitaire (jeune)	3,10 €
Abonnement mensuel (jeune)	27,00 €	Abonnement mensuel (jeune)	66,90 €
Abonnement annuel (jeune)	243,00 €	Abonnement annuel (jeune)	597,00 €



COMMANDEZ VOTRE KIT DE COMPOSTAGE !

Depuis 2018, la Communauté de communes du Genevois met à disposition des particuliers un kit de compostage. Le financement du kit (1 composteur individuel de 300l + 1 bio-seau + 1 mode d'emploi) est pris en charge à 70% : une participation financière de 15€ est à régler au moment de la commande.

Grâce à cette opération, 1 500 foyers ont déjà commandé un kit et plus de 120 tonnes de déchets fermentescibles (ou compostables) ont été transformées en terreau, véritable ressource pour les sols des jardins et pour la nature. Et ce sont autant de déchets qui ont été détournés des ordures ménagères et qui n'ont donc nécessité ni transport ni incinération.

La commande d'un kit de compostage est réservée aux habitants des 17 communes de la CCG, dans la limite d'un kit par foyer.



ET POUR LES COPROPRIÉTAIRES ?

Si vous habitez en immeuble, il est possible de mettre en place un site de compostage partagé : quelques étapes sont à respecter. Les commandes ne peuvent pas se faire en ligne comme pour le compostage individuel mais nous pouvons accompagner votre démarche : plus d'informations par mail compostage@cc-genevois.fr ou au **04 50 95 92 60**.

Commandez votre kit

sur www.cc-genevois.fr,
rubrique

« vos déchets - compostage » !



MONTAILLOUX VTT CLUB

Le Montailoux VTT Club est né en 2003. Nous sommes une trentaine de passionnés de VTT de tous niveaux et tous âges. Nous nous retrouvons pour des sorties conviviales ou sportives sur le plateau du Montailoux, sur le Salève, ou plus loin, pour quelques heures, pour un week-end ou pour plusieurs jours.



2020 fut une année spéciale, avec moins de sorties en groupe en raison de la crise sanitaire. Toutefois, nous sommes partis 4 jours découvrir les sentiers d'Ardèche en VTT, tout en respectant les mesures de distanciations.

Le 19 septembre 2021, le club organise la 13^{ème} édition de la rando Montailoux VTT Salève. Cette rando est une occasion unique pour les participants de découvrir de nouveaux sentiers dans le Salève, et de profiter d'un repas convivial à l'arrivée.

Vous souhaitez sortir en groupe ? Partager des moments conviviaux ? Participer à l'organisation d'une randonnée ?

On vous attend ! Rejoignez-nous vite sur notre site www.montailoux.fr ou en nous contactant au **06 85 55 71 43**.



LA PRÉSILLIENNE

En espérant pouvoir vous retrouver très vite !



L'année 2020 n'aura pas été aussi riche en événements et animations que prévu pour votre comité des fêtes ! Nous nous sommes quittés déguisés, lors du traditionnel « Crêpes et Carnaval », le 23 février

dernier et nous espérons vous retrouver très prochainement, si le contexte sanitaire nous le permet. Nous remercions la Mairie de Présilly pour son soutien dans cette situation difficile !

En attendant la reprise de nos activités et en espérant vous accueillir toujours aussi nombreux, nous vous souhaitons une excellente fin d'année 2020, et surtout, prenez soin de vous !



Suivez-nous

Suivez l'actualité du Comité des Fêtes « La Présillienne » sur Facebook :

www.facebook.com/lapresillienne

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Vous avez des idées de manifestations ?

N'hésitez pas à nous contacter !

lapresillienne74@gmail.com

LES AÎNÉS DE MONTAILLOUX

En raison des contraintes sanitaires dues au Covid-19, le club des Aînés de Montaillox ne reprendra pas ses activités début octobre.

Dans l'attente de jours meilleurs, pour se retrouver en bonne compagnie autour d'une tasse de thé. Amitiés à tous.

FIT N' FIGHT

Pilates, yoga, zumba, nia, yoga enfant, salsa ; les activités de l'association fit'n'fight vont reprendre leurs rythmes hebdomadaires, du lundi au jeudi, notamment dans la salle des fêtes de Présilly et en nouveauté cette année :

- Yoga, pour les enfants, un éveil au mouvement par la danse et le yoga le mercredi à 10h ;
- Yoga sénior les mardis matin, doux et progressif ;
- Bachata, merengue et salsa constituent le cocktail de danses latines le jeudi soir, et accueille aussi bien les célibataires que les couples ;
- Un cours très tonique à l'esprit crossfit, le strong by zumba vous est proposé le lundi soir suivi de la zumba pour les accros ;
- Le yogamixpilates se pratique désormais aussi en douceur le jeudi soir à 18h30 ;
- Du pilates (tous niveaux) le lundi matin à 10h et à 11h pour compléter les cours du mercredi et jeudi.

Nous accueillons tout au long de l'année celles et ceux qui ont décidé de renouer avec une activité physique, soucieux notamment de leur santé et de leur bien-être. Parce que notre objectif est de veiller à la régularité de votre pratique « sportive », garante de résultats durables, nous proposons l'essai sur plusieurs séances afin de vous permettre de vérifier que le cours choisi vous correspond.

L'association agrmente également l'année de sorties et d'évènements afin de multiplier les occasions de rencontres et d'échanges, car nous aimons participer à l'animation de nos communes.



EN PRATIQUE : POUR VOUS INSCRIRE À LA SAISON 2020/2021

- visiter notre site www.fitnfight.net afin de trouver le planning des cours, les tarifs, les lieux, les nouveautés à venir et vérifier également les disponibilités ;
- puis télécharger la fiche d'inscription (2020/21) et nous l'envoyer par courrier accompagnée du règlement (qui ne sera pas encaissé) afin de réserver votre place.

Vous recevrez en retour un mail de confirmation.

Vous pourrez alors essayer nos cours et vérifier s'ils vous conviennent. Si ce n'est pas le cas votre inscription sera annulée sans frais. Attention certains cours sont très rapidement complets. Nous nous efforçons de mettre à jour régulièrement les disponibilités sur notre site web.

Si vous préférez nous rencontrer, nous serons présents lors du prochain FORUM des Associations de Beaumont le 5 septembre 2020 au Chable : nous traiterons alors directement votre inscription.

Renseignements et inscription

www.fitnfight.net

Tél. : 04 50 75 56 42

mail : fitnfight@hotmail.fr



CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT, COMMENT FAIRE ?

CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 21 mars 2017, seules les mairies équipées de dispositifs de recueil (DR) peuvent recevoir les demandes de cartes d'identité (comme pour les demandes de passeport).

Pour gagner du temps, il est désormais possible de remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité. Vous n'aurez donc pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre. Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : **pre-demande-cni.ants.gouv.fr** et saisir votre état civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Attention, la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR) pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Saint Julien : 04 50 35 14 14

Valleiry : 04 50 04 30 29

Frangy : 04 50 44 75 96

Cruseilles : 04 50 32 10 33

Rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Carte nationale d'identité est valide 15 ans au lieu de 10 ans, pour les personnes majeures.

PASSEPORT

Le passeport a évolué ces dernières années, et intègre désormais puces et données biométriques. Comme pour la carte d'identité, vous devez faire une pré-demande en ligne, et ensuite prendre rendez-vous dans les mairies équipées d'une station d'enregistrement.

Attention

Les délais d'obtention peuvent être très longs, veuillez donc à anticiper votre demande.



À 16 ANS, JE N'OUBLIE PAS LE RECENSEMENT !

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français ou double-nationaux, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

La mairie (ou le consulat) remettra alors au jeune une attestation de recensement. Il est primordial de conserver précieusement l'original. En effet, cette attestation lui sera réclamée s'il ou elle souhaite s'inscrire à un examen ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire... et même conduite accompagnée).

Bon à savoir

Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Pièces à fournir lors du recensement

- Livret de Famille
- Carte Nationale d'Identité (CNI) de la personne à recenser. En cas de double nationalité, il s'agira de fournir la CNI française.
- Justificatif de domicile
- Communiquer une adresse mail et un numéro de téléphone.

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales, à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur/trice sont remplies.

Environ un an après son recensement, il recevra un préavis d'appel pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée est obligatoire.



À LA RENCONTRE DE VOS ÉLUS MUNICIPAUX !

Nouvelle rubrique !

Une nouvelle rubrique fait son apparition dans votre bulletin ! À chaque numéro, vous aurez l'occasion de (re)découvrir vos conseillers municipaux !



Bio express

Danielle MAXIT (née Ducret)

- **Âge** : 63 ans
- Le Petit-Châble
- **Profession** : Institutrice et directrice à la retraite
- **Engagements associatifs** : Bénévole au Petit Pays (Andilly Loisirs) depuis 25 ans et au Conseil d'administration de l'association depuis 3 ans. Cette association d'Andilly s'occupe des Grandes Médiévales, du Hameau du Père Noël et des épouvantails...
- **Commissions** : SIVU, CCAS, Culture et communication
- **À la Communauté de Communes du Genevois** : commission « Social, seniors, petite enfance »

Pour cette première édition du « portrait », c'est Danielle MAXIT, la « doyenne » de l'équipe municipale qui répond à nos questions !

PARLE-NOUS UN PEU DE TOI, QUE FAIS-TU DANS LA VIE ? COMMENT EST RYTHMÉ TON QUOTIDIEN ?

Grand-mère depuis neuf ans, j'ai choisi de prendre ma retraite il y a 3 ans pour m'occuper de ma petite-fille qui rentrait en maternelle le matin. Je me charge de voyager deux de mes petits-enfants jusqu'à l'école de Feigères le midi et le soir. Je prends beaucoup de plaisir à leur faire à manger, à jouer, bricoler, ... avec eux ! J'aime beaucoup la marche à pied que je pratique avec mon chien sur Présilly et ses alentours, ainsi que le vélo de route et la randonnée. Je passe également beaucoup de temps à l'association du Petit-Pays toute l'année, et notamment au moment de Noël, pour la préparation et sur les parkings. La transition vers la retraite est un moment difficile, me forçant à quitter ma vocation. Je suis passée d'écolière à enseignante, rythmée par le quotidien d'une école ; on ne tourne pas facilement la page de 58 ans d'une vie. Cependant, j'apprends à vivre autrement et j'apprécie pleinement de pouvoir me consacrer à ma famille, de voir grandir mes petits-enfants, d'autant plus que la famille s'est encore agrandie et qu'un troisième est venu embellir notre vie il y a quelques mois.

DEPUIS QUAND HABITES-TU À PRÉSILLY ? QU'EST-CE QUI T'AS FAIT CHOISIR LA COMMUNE ?

Voilà désormais 8 ans que j'ai rejoint Présilly ! J'ai dû quitter l'appartement de fonction que j'occupais à Charly (Andilly), en tant qu'enseignante et directrice de l'école, pour emménager à Présilly dans la maison de famille de mon mari ; il en avait hérité au décès de sa maman.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE T'ENGAGER POUR LA COMMUNE DE PRÉSILLY ?

J'ai souhaité m'engager pour la commune de Présilly pour mieux connaître mon village et ses habitants, pour m'investir bénévolement dans la vie de la commune et être au service de la collectivité locale dans le respect de l'intérêt général et également pour le plaisir de se sentir un peu « utile » à la collectivité puisque je ne le suis plus professionnellement.



DANS QUEL DOMAINE SOUHAITES-TU T'INVESTIR ?

Tous les domaines dans lesquelles je m'investis dans les commissions, comme la petite enfance, le social, les séniors, la communication, me tiennent particulièrement à cœur et je souhaite faire mon maximum pour les mener à bien pendant ce mandat.

QU'EST-CE QUE TU AIMES À PRÉSILLY ?

La protection de la nature, de la ruralité de nos communes et la dimension humaine (contact, proximité, convivialité...) sont des valeurs auxquelles je tiens fortement depuis toujours. C'est ce que je trouve et que j'apprécie à Présilly. De plus, j'ai un attachement particulier à ce village pour deux raisons. La première, j'ai rencontré Jean, le père de mes deux filles, mon mari qui repose dans le cimetière depuis 2004.

La deuxième, j'ai eu le bonheur d'exercer mon métier de 1980 à 1995 en classe unique dans l'actuelle mairie ; que de beaux souvenirs et de belles rencontres !

UNE ANECDOTE ?

Il y a quarante ans, j'étais l'institutrice de Nicolas Duperret à l'école de Présilly. Lors du premier conseil municipal de cette mandature, il m'a fallu officier comme présidente de séance, étant la doyenne. Qui aurait imaginé que, quarante ans après lui avoir appris à lire et à écrire, je fasse élire mon élève, maire de la commune ? Surtout pas moi...

PROCHAIN NUMÉRO :
PRINTEMPS
2021 !

